

LE COÛT DES SERVICES SANITAIRES

La conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé s'est réunie récemment à Ottawa, en vue d'analyser le rapport du Comité sur le coût des services sanitaires, dont la formation avait été autorisée par les ministres à leur dernière réunion de novembre 1968.

La préoccupation immédiate s'inspire de facteurs, définis en détail dans le rapport, comme la hausse constante de plus de 10 pour cent par an du coût des services sanitaires, et celle de 14 pour cent du coût des services hospitaliers. On dit dans le rapport: "Le coût des services sanitaires a tellement augmenté au Canada au cours des dernières années que nous avons aujourd'hui à choisir l'une des trois solutions que voici: réduire les normes de soins médicaux que nous connaissons; augmenter encore les taxes, les primes ou le coût des services; ou trouver dans une meilleure gestion la formule qui permettra d'enrayer la hausse du coût des services sanitaires, ou songer sérieusement à repenser tout le système."

On constate également que la seconde solution — hausse des taxes, quelles qu'elles soient — comporte en elle-même des objections. La perspective même d'être taxé répugne au contribuable, comme d'ailleurs au fisc d'avoir à le faire.

Le Comité d'étude était présidé par le Dr John N. Crawford, ancien sous-ministre de la Santé nationale qui a pris sa retraite récemment, et comprenait des sous-ministres et d'autres hauts fonctionnaires de tous les ministères provinciaux de la Santé.

Les travaux des sept groupes d'experts ont porté sur les sujets suivants:

- 1) *Services hospitaliers*: l'utilisation des services hospitaliers; l'efficacité de gestion; les traitements et salaires; les lits et les installations d'hôpitaux.
- 2) *Services sanitaires*: les méthodes de dispensation des soins médicaux; le coût des services médicaux; le coût des services sanitaires.

Les groupes d'experts ont été conduits par des spécialistes du domaine sanitaire désignés par des dirigeants d'universités, d'hôpitaux, d'associations professionnelles et de l'État, assistés d'un certain nombre de conseillers en matière de santé et d'économie.

Le ministre de la Santé nationale, M. John Munro, président de la Conférence, a fait remarquer que l'étendue du rapport exige que d'importantes décisions soient prises par les gouvernements et les spécialistes des professions de la santé. Il a suggéré qu'il soit considéré comme un rapport d'activité et qu'il revienne au groupe d'étude de faire les propositions ultérieures de mise en application.

M. Munro a aussi fait ressortir les réalisations remarquables des groupes d'experts et du comité de coordination depuis leur création au début de l'année. Les trois volumes de leur rapport comptent près de

1,000 pages imprimées et portent sur des domaines de services sanitaires qui n'ont jamais été étudiés au Canada.

Les propositions du rapport ont été soumises sous les seize titres suivants: Coordination de la planification gouvernementale; régionalisation; utilisation des services hospitaliers; planification des accommodations hospitalières; facilités d'enseignement; efficacité de gestion; mesures d'encouragement d'ordre financier; utilisation de la main-d'oeuvre; classification des soins aux malades; normes des soins médicaux aux malades; services pour malades sur pied; soins à domicile; administration des soins médicaux; barèmes d'honoraires; dépistage collectif; enseignement de la médecine.

INITIATIVE D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS

Déclaration récente du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang:

Les stocks mondiaux et la demande de blé ont causé de graves problèmes aux producteurs de céréales de l'Ouest au cours des deux dernières années. Aussi le Gouvernement a-t-il pris certaines mesures pour venir en aide aux producteurs au cours de cette période difficile. Il a doublé les avances en argent sans intérêt, amélioré les conditions de crédits à l'exportation et établi un prix fixe pour le blé vendu aux fins de consommation humaine au Canada. Voilà quelques exemples de la politique adoptée par le Gouvernement.

Il reste des problèmes de base à résoudre. Le Premier ministre annonçait le 15 octobre dernier que la complexité des problèmes de la commercialisation internationale des céréales, compte tenu de l'importance du commerce des céréales pour l'économie canadienne, avait poussé le Gouvernement à charger un ministre, qui n'avait aucune responsabilité ministérielle précise, de consacrer tous ses efforts à la mise en marché des céréales.

Le Premier ministre a alors annoncé qu'on me confierait la responsabilité de la Commission canadienne du blé et que j'accorderais toute mon attention aux questions des céréales en général.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Les problèmes auxquels nous devons faire face au cours des prochains mois exigeront une parfaite coordination de tous les efforts redoublés des ministères et organismes d'État dont relève l'industrie céréalière. Cette coordination se fera par l'entremise d'un Groupe des céréales que j'ai formé avec la collaboration des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce et du Transport, et des agences qui relèvent de ces ministères. Ce Groupe servira de tremplin pour l'élaboration de politiques et de programmes à l'intention de l'industrie céréalière.

Le Groupe est déjà en fonction et il ne cessera son travail que lorsque les questions les plus pres-